

LES AFFILIATIONS 2007-2008

LA PROCEDURE

1 - Pour les joueurs français

Vous devez fournir au Comité Territorial l'AS (rugby **COMPETITION** pour les **PLUS DE 15 ANS** (nés jusqu'en 1992 inclus), rugby **EDUCATIF** pour les **MOINS DE 15 ANS** (nés en 1993 et après).) **DUMENT REMPLIE LISIBLEMENT**, comportant toutes les signatures et tous les cachets (il y a 4 pages carbonées) obligatoires pour l'enregistrement de l'affiliation.

Pour mémoire, **le cachet du Médecin doit figurer sur les 4 FEUILLETS de l'AS, sur le passeport médical de la saison 2007/2008**, ainsi que :

- sa signature,
- apte, ou non, à évoluer **en première ligne**, doit être renseigné sur les 4 feuillets,
- **DEMANDER AU MEDECIN DE RAYER LES MENTIONS INUTILES SUR L'AS ET LE PASSEPORT MEDICAL.**

L'AS doit également être signée :

- par le demandeur ou le représentant légal, si le demandeur est mineur,
- par le Secrétaire du Club + Cachet du Club sur les 4 feuillets,
- pour les mineurs : l'autorisation du représentant légal, figurant sur l'AS, doit être remplie, datée et signée,
- pour les mineurs de MOINS DE 15 ANS, l'autorisation de SOINS, figurant sur l'AS, doit être remplie,
- **pour les mineurs de 15 ans et plus : fournir une autorisation de soins,**
- la rédaction des textes imposés, concernant les informations figurant au recto et au verso de l'AS, plus les garanties complémentaires, doit OBLIGATOIREMENT être manuscrite par le demandeur ou son représentant légal, si celui-ci est mineur,
- joindre, IMPERATIVEMENT, un justificatif d'identité,
- **joindre un justificatif de nationalité française, si le demandeur est français né à l'étranger,**
- **UNE PHOTO.**

Le justificatif d'identité peut être (au choix)

- photocopie de la Carte Nationale d'Identité,
- photocopie du Livret de Famille,
- photocopie du Passeport,
- photocopie du Permis de conduire (non valable comme justificatif de la Nationalité),
- photocopie de l'Extrait de l'Acte de Naissance.

2 - Pour les joueurs français nés à l'ETRANGER

L'acte de naissance est à demander au :

Ministère des Affaires Etrangères
Service de l'Etat Civil
11, rue Maison Blanche – 44941 – Nantes Cedex 09
Tél. : 02.51.77.30.30 – Fax : 02.51.77.36.99

3 - Pour les joueurs ETRANGERS MAJEURS (Affiliation limitée au 28/02/08)

Même procédure et mêmes obligations que pour un joueur français, mais **joindre en plus au dossier :**

- autorisation de la Fédération d'origine,
- **formulaire d'indemnisation de la fédération dans le cadre d'une mutation internationale,**
- titre de séjour en cours de validité,
- photocopie de l'attestation d'affiliation à la Sécurité Sociale (**photocopie de la Carte Vitale non acceptée**) – (*elle n'est pas obligatoire, mais permet de bénéficier du tarif assurance d'un joueur français*).

ATTENTION : Au-delà du 30 septembre (date d'enregistrement au comité), toute affiliation de nouveau joueur étranger ne pourra pas permettre de participer aux rencontres officielles des équipes PREMIERES.

4 - Pour les joueurs ETRANGERS MINEURS

Même procédure et mêmes obligations que pour un joueur français, mais **joindre en plus au dossier** :

photocopie de l'attestation d'affiliation à la Sécurité Sociale du représentant légal (**photocopie de la Carte Vitale non acceptée**) – (*elle n'est pas obligatoire, mais permet de bénéficier du tarif assurance d'un joueur français*).

formulaire d'indemnisation de la fédération dans le cadre d'une mutation internationale.

5 - Pour les EDUCATEURS DIPLOMÉS

Même procédure et mêmes obligations que pour un joueur français, **joindre en plus photocopie du ou des diplômes obtenus.**

Le dossier doit être déposé au Comité Territorial, pour validation par le Responsable Territorial du suivi administratif des Educateurs.

Après accord de ce dernier, le dossier sera transmis à la Commission des Mutations/Qualifications qui procédera à l'édition des cartes de qualification et d'affiliation.

6 - Pour les DIRIGEANTS « DC 4 »

- Etablir une AS dûment remplie.

- Il n'y a pas d'obligation d'attestation médicale (**le DC 4 n'étant pas autorisé à l'accès terrain**). L'accès au terrain est obligatoire pour les présidents et le service de sécurité du club.

RAPPEL

Les AS des personnes ayant accès terrain (joueur, éducateurs/entraîneurs diplômés ou non, dirigeants, etc...) **doivent IMPERATIVEMENT comporter l'ATTESTATION MEDICALE dûment remplie, ainsi que le cachet, la date et la signature du médecin sur chaque feuillet**

SIGNIFICATION DES ABREVIATIONS

Abréviations		Accès Terrain
AF 1	Arbitre Fédéral	Oui
AR 2	Arbitre Territorial	Oui
AS 3	Arbitre Stagiaire	Oui
CRT	Conseiller Rugby Territorial	Oui
EBF	Educateur/Entraîneur Brevet Fédéral	Oui
EDE	Educateur/Entraîneur Diplômé d'Etat	Oui
ECF	Educateur/Entraîneur en Cours de Formation	Oui
LCA	Licencié Capacitaire Arbitrage	Oui
DAT	Dirigeant ayant Accès Terrain	Oui
AH 4	Arbitre Honoraire	Non
DF 1	Dirigeant Fédéral	Non
DR 2	Dirigeant Territorial	Non
DC 4	Dirigeant Association	Non
DH	Dirigeant Honoraire	Non
EDH	Educateur/Entraîneur Honoraire	Non

Les catégories DF1, DR2, DR3, DC4 et DFF peuvent avoir l'accès terrain avec l'option DAT, ils devront, obligatoirement, faire remplir, par le médecin, l'attestation médicale figurant sur l'AS et remplir toute la partie droite de l'AS.